

Paris, le 9 septembre 2011

Communiqué de presse

Charte de l'ouverture de l'expertise à la société : cinq établissements publics de recherche, d'expertise et d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux s'engagent

L'Anses¹, le Cemagref², l'Ifsttar³, l'INERIS⁴ et l'IRSN⁵ ont signé ce jour la charte de l'ouverture de l'expertise à la société, réaffirmant ainsi leurs engagements en faveur du dialogue avec les acteurs de la société civile dans le cadre de leurs activités d'expertise et de recherche.

Cette charte engage les signataires à accroître l'ouverture et la transparence de leurs travaux et méthodes, à améliorer le partage des connaissances scientifiques disponibles et des incertitudes qui les entourent, et à mieux prendre en compte la contribution des acteurs de la société dans les processus d'évaluation des risques.

Ces cinq établissements publics ont, parmi leurs missions, la charge de fournir à l'Etat un appui scientifique et technique sur les risques sanitaires et environnementaux en amont des décisions publiques. La charte signée ce jour vise à construire, avec les acteurs de la société, une compréhension partagée des enjeux complexes des situations à risques et des alternatives permettant d'y faire face. Elle contribue à renforcer la qualité des travaux que ces établissements apportent aux décideurs publics, ainsi que la confiance de la société à l'égard des processus de décision.

Déjà signée en octobre 2008 par l'Afsset (devenue depuis l'Anses⁶), l'INERIS et l'IRSN, cette charte est aujourd'hui adoptée par deux nouveaux établissements publics, le Cemagref et l'Ifsttar, qui se reconnaissent dans les valeurs partagées et les engagements pris.

Contacts presse :

Anses : 01 49 77 27 80 – elena.seite@anses.fr
Cemagref : 01 40 96 61 30 – marie.signoret@cemagref.fr
Ifsttar : 01 40 43 52 15 – emilie.vidal@ifsttar.fr
INERIS : 03 44 55 63 01 aurelie.prevot@ineris.fr
IRSN : 01 58 35 70 33 – pascale.portes@irsn.fr

¹ Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

² L'Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

³ L'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux

⁴ L'Institut national de l'environnement industriel et des risques

⁵ L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire

⁶ Depuis le 1er juillet 2010, l'Afssa et l'Afsset ont fusionné pour former l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)